

**Décision portant nomination de M. Alexandre DANO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte 7329 intitulée Géoazur**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° 122743DSI du 05/01/2012 portant renouvellement de l'unité UMR7329, intitulée Géoazur, et nommant M. Emmanuel TRIC en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 29 avril 2013 ;

Considérant que M. Alexandre DANO a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 19 mai 2013 au 28 mai 2013,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Alexandre DANO, IE2, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n°7329 intitulée Géoazur, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2013

M. Alexandre DANO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexandre DANO est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice le 01/06/2013

Le directeur de l'unité  
Emmanuel TRIC

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'Université ..... (ou de son délégué)

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)